



DECISION D-2024-48
Demande de subvention auprès du Comité
Régional du tourisme Normandie pour le
développement d'un espace trail

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 élisant Monsieur Jean-Philippe MESNIL en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°78/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant les demandes de subventions auprès de partenaires
- Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Falaise a lancé en 2020, à l'échelle de la Destination Suisse Normande, une réflexion afin de développer un espace Trail sur son territoire ;
- Considérant qu'à l'échelle régionale, le programme « Normandie Destination Trail » fait partie du plan d'actions du Comité Régional de Tourisme de Normandie et que celui-ci a retenu 14 territoires normands dont le territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise afin de bénéficier d'une participation à hauteur de 2 000 € TTC ;

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter auprès du Comité Régional du Tourisme de Normandie une aide de 2000 euros TTC

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 29 novembre 2024

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 1/12/2024

Et de sa transmission en Préfecture le 29/11/2024

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL